



MODALITES D ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE (FORMATION THEORIQUE) :

LECONS THEORIQUES EN SALLE DE CODE

- LUNDI DE 15H A 19H
- MARDI DE 15H A 19H
- MERCREDI DE 10H A 12H ET DE 15H A 19H
- JEUDI DE 15H A 19H
- VENDREDI DE 10H A 12H ET DE 15H A 19H
- SAMEDI DE 10H A 13H

THEMES ABORDES ET SERIES TEST

- LA CIRCULATION ROUTIERE
- LE CONDUCTEUR
- LA ROUTE
- LES AUTRES USAGERS
- LES NOTIONS DIVERSES
- LES PREMIERS SECOURS
- PRENDRE ET QUITTER SON VEHICULE
- LA MECANIQUE ET LES EQUIPEMENTS
- LA SECURITE DES PASSAGERS ET DU VEHICULE
- L'ENVIRONNEMENT

FORMATION PRATIQUE

LA PRISE DE RENDEZ VOUS POUR LA FORMATION PRATIQUE SE FAIT EN AGENCE

SUR LES CRENAUX SUIVANTS :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : DE 7H A 20H

LE SAMEDI DE 7H A 18H.

ET AUSSI VIA L'APPLICATION SAROOL SUR LES MEME CRENEAUX A RAISON DE 4H PAR SEMAINE SAUF POUR LA CONDUITE ACCELEREE (LE MAXIMUM D'HEURE PAR SEMAINE AUTORISES PAR LA LEGISLATION)

LE DELAI POUR LES ANNULATIONS DES LECONS DE CONDUITE EST DE 48H EN AGENCE ET 72H VIA L'APPLICATION.

L'ÉVALUATION DE DÉPART SE FAIT SUR UN SIMULATEUR DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES N'AYANT JAMAIS CONDUIT ET EN VOITURE SI LES ÉLÈVES ONT DÉJÀ CONDUIT (REPRISE DE DOSSIER).